

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 22 T 375

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

OBJET : Travaux d'entretien maintenance et interventions d'urgence sur le parc d'éclairage public
Voies publiques
A compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°158 du 20 juin 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **CITEOS MARSEILLE, 12 Bd Frédéric SAUVAGE – 13014 MARSEILLE** pour le compte de : **Mairie de Marignane** qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 21 DEC. 2022

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site

Le Maire,
Eric Le Dissès





ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 12 1 DEC. 2022

LOCALISATION DE LA DEMANDE

VOIES PUBLIQUES

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... CITEOS MARSEILLE

Adresse 12 Bd Frédéric SAUVAGE 13014 MARSEILLE

Tél./FAX
06 43 89 01 70

Mail esther.dupont@citeos.com

POUR LE COMPTE DE

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

01/01/23 au 31/12/23

Durée des travaux: 1 an

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Travaux d'entretien maintenance et interventions d'urgence sur le parc d'éclairage public

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui

Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT TRICOLORE SI BESOIN

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

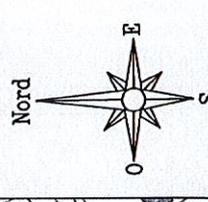
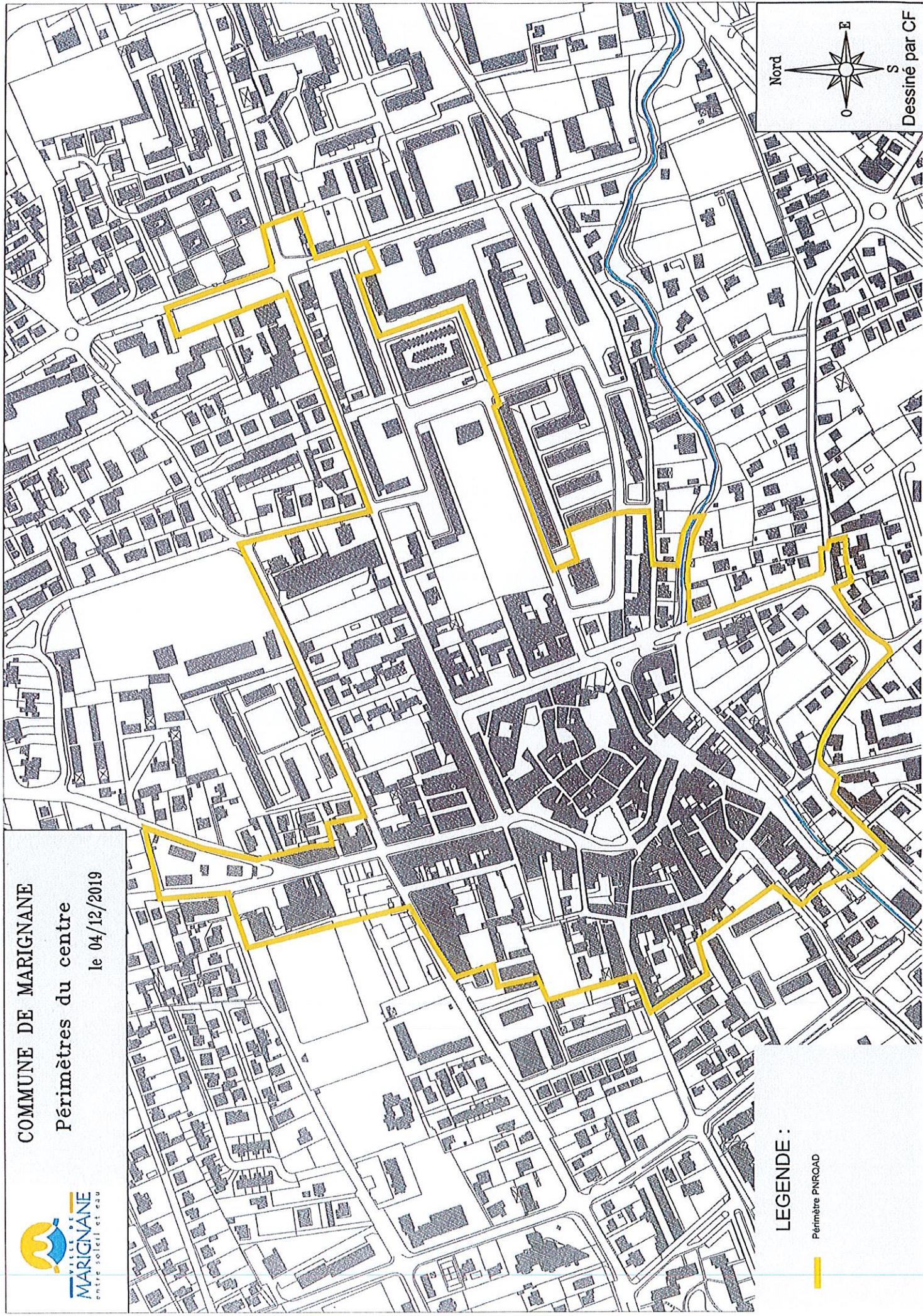
AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

P/O P.Y.



COMMUNE DE MARIIGNANE

Périmètres du centre
le 04/12/2019



Dessiné par CF

LEGENDE :

Périmètre PNRQAD

